Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL002_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
N° DEL002_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme BOUCHER, M. THOMAS, Mme DURAND, M. CARFANTAN, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), M. TORCHE (donne pouvoir à M. HAMON), M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER), Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme TASSEL (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme OLIVIER (donne pouvoir à M. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. OLLEVIER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. ROBERT)
M. LE MAITRE,

Secrétaire de séance : M. HAMON

2. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 – OFFICE DE TOURISME

1.2
Monsieur le Maire, rapporteur :

Le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Communal, annexé à la note de synthèse, apporte une vision d'ensemble des actions et de la fréquentation touristique en 2025 sur Pléneuf-Val-André. Il compile les actions mises en place pour assurer les missions mentionnées dans la convention d'objectifs approuvée par le Conseil municipal et les données liées à la mission de conseil en séjour.

Ainsi, il retrace les actions et réalisations menées par l'ensemble de l'équipe de l'Office de Tourisme grâce aux salariés qui mettent en œuvre leurs compétences et leurs savoir-faire pour une gestion administrative et financière cohérente avec les objectifs et les ressources qui lui sont allouées.

Chaque année, l'Office de Tourisme Communal doit présenter un rapport d'activités pour l'année écoulée et le Conseil municipal doit procéder à son approbation.

Ce rapport a été présenté et voté à l'unanimité du CODIR de l'EPIC le 10 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL002_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le rapport d'activités de l'année 2025 de l'Office de Tourisme Communal tel que présenté.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.